

# Maisons d'Accompagnement Parents Enfants (MAPE)



*RAPPORT D'ACTIVITE*

*2*

*0*

*1*

*6*



**Maisons d'Accompagnement Parents Enfants (MAPE)**  
Foyers Maternels Le Bief & Clairefontaine

---

**CONTACT :**

**ACCES :**

<p><b>Maisons d'Accompagnement Parents Enfants</b> <i>Foyer maternel Clairefontaine et administration</i> 23 rue Boris Vildé, 92260 Fontenay-aux-Roses Tél : 01 46 01 54 70 Fax : 01 46 01 54 81 mape@avvej.asso.fr</p> <p><i>Foyer maternel Le Bief</i> 4 rue du Moulin, 92160 ANTONY Téléphone : 01 46 68 81 48 Fax : 01 46 66 83 40 mape.lebief@avvej.asso.fr</p>	<p><b>RER B</b> - Direction Robinson. Arrêt Fontenay-aux-Roses. <b>Bus : 194.</b> Direction Chatenay-Malabry. Arrêt Jean Jaurès-Carnot</p> <p><b>Autobus : ligne 197</b> - Paris : Porte d'Orléans. Arrêt Mounié <b>R.E.R. B4</b> -Direction St-Rémy-lès-Chevreuse – Gare d'Antony</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

**ACCUEIL :**

**de 55 femmes mineures ou majeures, enceintes, ou mères avec un ou deux enfants de moins de 3 ans, à Antony, Colombes et Fontenay-aux-Roses.**

Accueil collectif de 17 familles

- **Service Internat Mère Enfant (SIME)** à Antony, Foyer maternel Le Bief. 8 mères mineures ou jeunes adultes avec un enfant.
- **Foyer Maternel Educatif (FME)** à Fontenay-aux-Roses, Foyer maternel Clairefontaine. 9 mères mineures ou jeunes adultes avec un ou deux enfants.

Accueil individualisé en appartements de 38 familles

- **Service Appartement Mère Enfant (SAME)** à Antony, Foyer maternel Le Bief. 15 jeunes femmes avec un ou deux enfants.
- **Service d'Accompagnement Individualisé (SAI)** à Fontenay-aux-Roses (11 places) et Colombes (12 places), Foyer maternel Clairefontaine. 23 jeunes avec un ou deux enfants.

Accueil des enfants en journée

- **Espace Petite enfance (EPE)** à Antony pour 12 enfants accueillis avec leur mère au foyer maternel Le Bief.
- **Espace Multi-Accueil (EMA)** à Fontenay-aux-Roses pour 15 enfants accueillis avec leur mère au foyer maternel Clairefontaine et halte-garderie pour 5 enfants extérieurs à l'établissement.
- **Assistantes maternelles agréées** à Antony, Fontenay-aux-Roses et Colombes.

---

**MISSION :**

Dans son projet, les MAPE mettent en œuvre des missions d'éducation, de protection, de prévention, de soutien à la fonction parentale et d'insertion.

- Education
  - des enfants, des mineures, des jeunes adultes dans les lieux d'accueil collectifs ou individualisés,
  - des enfants dans les crèches collectives ou par les assistantes maternelles.
- Protection
  - physique et morale des enfants, notamment en veillant à garantir le maternage nécessaire au tout-petit,
  - physique et morale des adolescentes et femmes accueillies.
- Prévention
  - des conséquences d'une possible altération du lien mère-enfant, par le soutien aux femmes isolées, par l'accompagnement de la femme qui vient d'accoucher.
  - par le soutien à la fonction parentale (maternelle, paternelle), aux liens intrafamiliaux et avec le compagnon.
- Insertion
  - socioculturelle (intégration des codes sociaux), socioprofessionnelle (soutien du projet professionnel et scolaire) et préparation du départ vers un logement.

---

#### **AGREMENT HABILITATION :**

Aide Sociale à l'Enfance  
Protection Maternelle et Infantile

---

#### **STRUCTURE :**

Directeur : **Thierry SIMON**  
Directrice adjointe : **Hamida BENKHELFALLAH**  
Chefs de service éducatif :

SIME et EPE : **Dominique BOUFFLERD** (Mme)  
SAI : **Béatrice MINGOTAUD**  
FME : **Stéphanie ORINEL**

Coordonnatrice SAME : **Adrienn JAVOR**

Responsable de l'Espace Multi-Accueil : **Valérie BERTRAND**

*Services éducatifs et insertion* : éducateur(trice)s spécialisé(e)s, assistante sociale.

*Petite enfance* : éducateur(trice)s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agent d'accompagnement petite enfance, assistantes maternelles.

*Service médical et suivi psychologique* : médecins (référénts des crèches), infirmières, psychologues. Convention avec PPUMMA, Unité de Psychiatrie Périnatale d'Urgence Mobile en Maternité de l'hôpital ERASME.

*Service administratif* : secrétaires de direction, secrétaires, économes, adjointes d'économat.

*Services généraux* : maîtresses de maison, surveillant(e)s de nuit, agents de service intérieur, hommes d'entretien.

# Créer la forme pour travailler le fond

Thierry SIMON - Directeur

---

## Renforcer les fondations, créer des formes souples

Créer une forme inédite à partir de deux entités historiques est un cumul d'opérations contradictoires dont le résultat arithmétique est absurde :  $1+1=1$ . Additions de compétences et soustractions de procédures quand il n'en faut qu'une, création d'une nouvelle à partir de deux autres devenues obsolètes... Si les MAPE ont été créées en janvier 2015, l'année 2016 leur a permis d'acquérir une plus grande fluidité de fonctionnement. Un nouvel établissement, encore plus quand il prolonge des histoires longues et parallèles, est une création pour laquelle il faut imposer l'oubli de certaines pratiques et tout réinventer.

L'instrument administratif a été consolidé par la finalisation des fiches de postes des différents agents, la vérification de la pertinence des procédures imaginées et la mise en œuvre d'ajustements nécessaires.

Au-delà de la construction fonctionnelle, 2016 a été l'année de consolidation du lieu d'accueil unique avec la poursuite de l'élaboration des outils de la loi du 2 janvier 2002. Cette contrainte légale est instrumentalisée comme modalité de travail collectif pour permettre l'appropriation du projet d'établissement par les professionnels. Le temps d'élaboration est plus important que la finalisation d'un outil conforme, même s'il doit devenir un outil fédérateur pour ceux qui mettent en œuvre le projet auprès des familles. Le règlement de fonctionnement en particulier a fait l'objet d'un travail transversal déterminant ; il devait s'inspirer des règlements en vigueur dans les établissements d'origine et acter des remises en causes importantes des règles de vie proposées aux familles.

Reste à concevoir le livret d'accueil - ce qui revient à traduire en livret, l'accueil tel qu'il se fait, et ensuite le mettre en musique -, pour conclure cette longue phase de construction, de mise en conformité et de redéfinition des pratiques éducatives : de l'élaboration du projet à partir d'octobre 2013 à la fusion dans les MAPE des deux foyers maternels en janvier 2015, jusqu'à la rédaction des règlements de fonctionnement, contrat de séjour et DIPC fin 2016, et enfin l'édition du livret d'accueil au printemps 2017.

Et pendant ce temps de structuration, il fallait concevoir une forme suffisamment souple et susceptible d'intégrer les évolutions incontournables en réflexion, la baisse du nombre de demandes d'admission constatée interrogeant le foyer maternel dans sa capacité à répondre aux besoins d'un public lui-même en évolution.

## Ouverture de la halte-garderie Clairefontaine à Fontenay-aux-Roses

A Fontenay-aux-Roses, l'ouverture de places de halte-garderie pour des enfants extérieurs au foyer maternel s'est réalisée en septembre 2016.

Outre les objectifs de mixité sociale et d'inclusion de l'établissement dans le tissu local, cette ouverture devait procurer une ressource pour préserver deux modes d'accueil des enfants en journée : en crèche collective d'une part et d'autre part, par des assistantes maternelles salariées de l'établissement qui accueillent une partie des enfants du Service d'Accompagnement Individualisé.

Pour opérer cette (r)évolution culturelle dans une institution au fonctionnement historiquement autarcique, il aura fallu beaucoup de temps : celui du dépassement des maladies infantiles des établissements en construction, celui de la stabilisation d'une équipe créée de toute pièce, celui de la structuration, celui de l'émergence du désir partagé que ce projet se réalise, et enfin celui de la mise en place technique, règlementaire, informatique et comptable de la halte-garderie en lien avec les services de la CAF.

Ceux-ci ont accepté de considérer la crèche du foyer maternel comme une crèche atypique, statut qui permet d'assouplir les exigences de fréquentation par rapport à une crèche normale. Nous avons signé une convention pour que les familles bénéficient de la PSU, prestation de service unique.

Le service administratif et la responsable de l'EMA ont appris à travailler avec NOÉ, logiciel qui comptabilise les heures de présence des enfants et permet de facturer, et à rendre compte de l'activité auprès de notre nouveau partenaire la CAF. Il fallait aussi repenser les modalités de participation des familles du foyer maternel puisque tous les enfants sont considérés selon les mêmes modalités...

L'équipe de la crèche a trouvé rapidement la bonne distance avec des parents usagers et payeurs du prestataire de service que nous sommes, en même temps qu'ils sont demandeurs d'une attention particulière pour leur enfant bien sûr et aussi pour eux-mêmes, ne dédaignant pas les propositions de conseils et d'échanges.

Quant aux enfants d'ici ou d'ailleurs, il faut les connaître pour les distinguer, leur cohabitation n'est même pas une question.

Seule halte-garderie dans la ville de Fontenay-aux-Roses, elle a rencontré rapidement son public puisque 12 enfants occupant les 5 places permanentes sont arrivés en quelques semaines, 15 demandes n'ayant pu être satisfaites.

Le service administratif des MAPE doit absorber un travail supplémentaire conséquent pour permettre cette gestion, il s'y est attelé avec toute l'énergie nécessaire. En quelques mois, l'équipe administrative et celle de l'EMA sont parvenus à une bonne maîtrise des contraintes et des outils. Mentionnons pour être complet le travail des professionnels de l'accueil qui personnalisent l'arrivée de chaque enfant et parent.

Six mois d'expérimentation n'autorisent pas les conclusions définitives mais on peut d'ores et déjà constater les effets positifs que cette création produit dans l'établissement, avec, circulant dans les locaux, des parents différents de ceux du foyer maternels, avec des pères en plus grand nombre, une énergie nouvelle et une réelle ouverture que tous les professionnels apprécient.

### **Travaux et détails qui comptent**

Au foyer maternel Le Bief à Antony, il était temps d'engager des travaux dans les espaces de vie par la rénovation de la salle à manger, de la cuisine professionnelle et par la création d'une cuisine pédagogique.

Il s'agissait d'améliorer les conditions d'accueil des familles avec un meilleur confort pour les mères et leurs enfants et simultanément les conditions du travail éducatif.

La salle à manger était particulièrement sonore et les conditions de prise du repas des familles étaient insatisfaisantes, dans le bruit générateur d'excitation. Le travail sur l'acoustique a été particulièrement soigné avec le choix de matériaux aux propriétés absorbantes optimales. La pièce a une apparence proche de ce que l'on peut concevoir

dans un habitat personnel : sol imitation parquet, deux couleurs sur les murs, éclairage moins basique. Les lampes fixées sur les retombées du plafond produisent un éclairage indirect pour que les bébés allongés n'aient pas la lumière dirigée vers les yeux.

Une cuisine pédagogique a été installée pour permettre l'organisation d'ateliers autour de l'alimentation, la diététique, l'éducation au goût. Elle est un outil éducatif et non une alternative à la cuisine professionnelle puisque les repas sont toujours livrés par un prestataire.

Mise aux normes HACCP, la cuisine professionnelle offre de meilleures conditions d'hygiène et de travail avec la pose d'un robinet infra-rouge, d'un plan de travail en inox, l'installation d'un siphon central pour l'évacuation de l'eau par le sol, etc. Si ce sont des détails, ils comptent pour beaucoup dans la qualité de l'accueil proposé, dans la vie quotidienne.

En installant des cimaises sur les murs, la salle à manger peut être un espace d'exposition pour des créations internes ou l'accrochage d'œuvres proposées par d'autres services des MAPE ou de l'AVVEJ.

### **Les bébés doivent-ils modérer leurs revendications ?**

Nous constatons depuis plusieurs années une baisse régulière du nombre de demandes d'admission (340 en 2014, 170 en 2016) et notamment en provenance des Hauts-de-Seine, département tarificateur (de 90 à 32). Le niveau d'activité des MAPE avec le 92 est maintenant inférieur au tiers de son activité totale et il n'est plus le département dont les familles sont les plus nombreuses.

Les besoins pour un mode d'accompagnement par une structure de type foyer maternel avec prise en charge des enfants en journée, et avec le plateau technique que ce travail suppose, seraient donc en diminution.

En apparence, cela semble une évidence mais ce n'est qu'une partie du constat qui en comporte une autre : les familles que nous accueillons ont toute leur place dans un dispositif tel que les MAPE, dont le type de prestation qu'elles proposent répond à des besoins de prévention et de protection de l'enfant. Les MAPE en tant que foyer maternel sont une réponse pertinente et nécessaire à des problématiques particulières.

Mais le prix de journée de l'établissement est élevé ou estimé tel bien qu'il soit comparable à celui de foyers maternels conçus sur un modèle proche, à celui des autres foyers des Hauts-de-Seine, et sans doute moins élevé que celui du foyer maternel départemental.

Son montant s'explique essentiellement parce que nous proposons un accueil mère/enfant avec prise en charge de l'enfant en journée par des crèches internes ou des assistantes maternelles salariées par l'établissement, et un dispositif d'accueil en collectif dans deux sites distincts – l'internat est plus onéreux que l'accueil en appartements -, à destination d'adolescentes mères ou de personnes pour lesquelles un soutien de proximité s'impose.

En 2016, nous avons réalisé 97,54 % de l'activité budgétée et finissons l'année avec un équilibre comptable. L'année a été moyenne mais les perspectives justifient que soient envisagés divers ajustements.

Il convient de le souligner, l'établissement ne manque pas d'atouts : soutien et support associatifs, plateau technique multi-compétences, personnel qualifié, gestion, savoir-faire, outils de travail, expériences diversifiées, locaux, capacité à évoluer...

Le dispositif MAPE a été pensé comme une structure ouverte, non assignée à une mono-activité et capable de se transformer. La direction générale de l'AVVEJ et la direction des MAPE étaient conscientes de l'évolution du contexte et de l'adaptation nécessaire de la structure Foyer maternel, et avaient anticipé par :

1. la fusion des deux foyers de l'AVVEJ situés dans les Hauts-de-Seine début 2015 ;
2. la création d'un dispositif dont le nom même est une mise à distance de la stricte appellation de foyer maternel. Les MAPE constituent une enveloppe permettant d'englober des activités diversifiées (Maisons, au pluriel), de considérer un public élargi (le S de Parents), et par conséquent d'être une base pour initier des projets nouveaux ;
3. l'ouverture de la halte-garderie Clairefontaine, symptomatique d'une démarche d'ensemble. Les attendus éducatifs et sociaux prédominaient pour sa conception qui répondait aussi à un objectif budgétaire avec la création d'une nouvelle ressource.

D'autres mesures dont l'efficacité tient dans leur conjugaison sont mises en œuvre pour améliorer la compétitivité de l'établissement puisqu'il s'agit aussi de cela. Citons entre autres :

1. le travail autour du budget pour contenir le prix de journée se poursuit par la recherche de nouvelles ressources et la réalisation d'économie ;
2. la procédure d'admission des familles est actuellement revisitée : à une nécessité de cohérence institutionnelle s'ajoute celle d'être plus réactif. Mais si d'autres foyers maternels l'ont simplifiée à l'extrême, nous n'abandonnerons ce qui fait le sens d'une procédure d'admission dans un tel dispositif, rythmer la temporalité permettant aux personnes de cheminer vers le projet qu'elles construiront pendant leur accueil.

Plus fondamentalement, nous travaillons sur de nouveaux projets par redéploiement interne aux MAPE, avec l'objectif de maintenir le niveau d'activité en la modifiant. La création de places de foyer parental est envisagée et nous sommes prêts. D'autres projets sont à l'étude.

Mais il ne faudrait pas se tromper, si les MAPE doivent faire un travail sur elles-mêmes, le problème posé ne concerne pas que les MAPE ou les foyers maternels en tant que mode d'accueil de familles avec enfants de moins de 3 ans.

Si ce n'était que cela, il faudrait considérer l'affaire comme une triste et banale histoire d'entreprise en manque de clients qui doit restructurer ou disparaître, à l'instar d'une entreprise de pneus ou de vêtements à bas prix.

Il ne s'agit pas de cela et c'est plus grave.

Le prix de journée est-il si élevé si on considère ce que nous transformons avec cet argent ?

Est-ce que les enfants que l'on a accueillis avec leur mère alors qu'ils étaient dans des conditions de précarité extrême, et qui ont quitté l'établissement dans des conditions plutôt favorables ont coûté trop cher ? Et combien fallait-il y mettre pour ce mieux qu'aucun exercice d'évaluation ne permettra de chiffrer ?

Parce que nous en sommes à devoir l'écrire sans se laisser intimider par les Cassandres qui voudraient que l'on s'excuse de payer des professionnels pour

travailler: nous rendons service, et même un service essentiel, un travail absolument nécessaire de reconstruction des personnes, de prévention et d'éducation.

Dans cet établissement et dans d'autres bien-sûr, nous compensons des déficiences de tous ordres pour que des enfants entrent dans l'existence préservés du plus aigu des maltraitements sociaux sous toutes leurs formes. Faudra-t-il afficher les statistiques de séparations de la mère et de l'enfant pour expliquer à quel point il fallait impérativement que ces familles soient accueillies, ne serait-ce que pour contenir les effets les plus violents du processus, et aussi les statistiques des familles qui ne se seraient jamais constituées sans cet accompagnement ?

C'est parce que des déficiences et le risque pour les bébés sont constatés par des travailleurs sociaux que les familles nous sont adressées. Il n'y en aurait donc plus ? Le risque serait éradiqué ? La situation sociale en France se serait améliorée à ce point ? Il faut être sérieux.

Ce travail nécessaire, ce n'est pas sans mal que nous le faisons quotidiennement, ni sans erreurs, ni sans échecs : l'éducation n'est pas une science exacte et nous ne sommes pas exactement des scientifiques.

Mais ce travail social, d'éducation, de prévention constitue un investissement social, éducatif et préventif. Et après tout, l'investissement est par essence une économie pour l'avenir.

L'air du temps est au low-cost et la société rechigne à s'occuper de ses enfants en payant des professionnels qualifiés pour s'en occuper. Le label d'Economie Sociale et Solidaire aurait-il été inventé pour contourner les conventions collectives du secteur social pourtant bien peu rémunératrices ? Il faut voir comment les professionnels qui candidatent dans nos établissements alors qu'ils envisagent de prendre une disponibilité de la fonction publique, découvrent incrédules qu'ils seront moins payés et qu'ils auront moins de congés. Ceux qui viennent néanmoins ont d'autres motivations.

Et il y a peut-être autre chose encore : la société s'est aperçue que les enfants accueillis dans ses foyers maternels ne sont plus tout à fait ses enfants, que peut-être, ils relèveraient plus du traitement de l'immigration que de la prévention et de l'éducation...

Si la stigmatisation morale à l'encontre des jeunes femmes mineures ou jeunes adultes isolées qui ont un enfant sans avoir les moyens de les élever, s'est quelque peu estompée, même si elle est une réalité dans certaines familles, c'est peut-être un rejet par l'indifférence et le service minimum qui s'installe en silence.

Le traitement sera donc minimal et social, le risque pour l'enfant un risque qu'il pourra courir, l'éducation une valeur à la baisse.

S'il ne s'agissait que de penser l'évolution des structures d'accueil pour mieux répondre à des problématiques sociales et humaines, cette opération sera salutaire et certainement nécessaire, mais ce n'est qu'une partie de la réponse puisqu'il y a une autre question : la société exsangue se met en panne de solidarité envers ses enfants les plus vulnérables, les adolescentes et les bébés qui naissent sont invités à se montrer solidaires de cette société malade.

### **Le quotidien de l'accompagnement éducatif**

Trois textes poursuivent ce rapport d'activité pour décrire au-delà des intentions affichées la réalité du travail tel qu'il est mis en œuvre par les professionnels engagés et telle qu'elle est vécue par les jeunes femmes, les parents, les enfants, les bébés.

- « L'EMA, la crèche du foyer maternel s'est ouverte sur la ville », récit de l'ouverture de la halte-garderie par Valérie BERTRAND, responsable de l'Espace Multi-Accueil depuis 5 ans et qui a mis en œuvre cette évolution majeure du projet d'établissement des MAPE.
- « Séjour d'été 2016 ». L'équipe éducative du Foyer Maternel Educatif illustre dans ce texte le quotidien du travail éducatif et de la vie des adolescentes et des enfants qui sont accueillies quotidiennement.
- « Un espace collectif institutionnel : la réunion mensuelle des jeunes femmes ». L'équipe éducative du SAI, Service d'Accompagnement Individualisé décrit ces réunions mensuelles auxquelles participent les jeunes femmes.

## **L'EMA, la crèche du foyer maternel s'est ouverte sur la ville**

Valérie BERTRAND - Responsable de l'EMA, Espace Multi-Accueil Clairefontaine

---

**A Fontenay-aux-Roses, l'Espace Multi-Accueil, crèche du foyer maternel Clairefontaine, est habilité pour 20 places. Depuis septembre 2015, 15 places sont occupées par les enfants du foyer maternel et 5 places de halte-garderie sont occupées par 12 enfants de la ville.**

Notre projet d'ouvrir le foyer maternel sur la ville a vu le jour le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Ce projet a été long à mûrir pour diverses raisons : en 2013, les discussions avec la mairie de Fontenay-aux-Roses n'avaient pas abouti, puis il a fallu que l'établissement soit structuré pour mettre en œuvre ce projet, et encore du temps pour finaliser le partenariat avec la CAF qui subventionne en grande partie l'accueil de chaque enfant. Notre référent CAF s'est montré compréhensif lorsque nous lui avons expliqué que notre travail auprès d'enfants de mères mineures ou majeures isolées ne serait pas compatible avec les exigences de rendement de la CAF.

Notre expérience montre combien les jeunes mères apprennent au sein des MAPE à articuler leur vie personnelle (collégiennes, lycéennes, en recherche d'emploi, en formation, en emploi précaire...) et celle de leur enfant. C'est pourquoi elles ne sont pas toujours en mesure de s'engager sur des horaires de fréquentation de crèche à l'année pour leur enfant, ce qui explique qu'il y a un décalage entre les heures réservées et les heures réelles des enfants accueillis aux MAPE. Il a donc obtenu que nous soyons repérés comme « crèche atypique », ce qui assouplit les exigences de fréquentation de la CAF.

Ce projet avait pour objectifs l'apport d'une nouvelle ressource afin de continuer à accueillir certains enfants des MAPE chez des assistantes maternelles ainsi que la mixité des populations. C'est pourquoi l'idée d'une halte-garderie pour se « mélanger » à un plus grand nombre de familles s'est imposée. Créer une halte-garderie permet d'accueillir 12 familles plutôt que 5 s'il s'était agi d'une crèche. Cette idée a été encouragée par la référente petite enfance de Fontenay-aux-Roses qui déplorait en 2015 le manque d'une telle structure dans la ville.

De ma place de responsable de l'EMA, l'enjeu était de repenser avec l'équipe les changements que l'accueil de cette « nouvelle population » allait entraîner. Outre cinq enfants à accueillir chaque jour en plus, la question de la contractualisation avec tous les parents, c'est-à-dire le fait que « nous parlerons dorénavant argent » avec eux, était une innovation. Nous avons le souci de permettre une réelle mixité entre les « enfants des parents extérieurs » et « les enfants des parents des MAPE ».

Une première réunion à ce sujet au mois de juillet a permis à l'équipe d'exprimer un réel souhait d'accueillir ces familles. En effet depuis le mois de mai, le rythme des accueils au foyer maternel (plusieurs départs prévus mais simultanés de familles du foyer maternel remplacées par des femmes enceintes ou avec des nourrissons) avait provoqué une sous-activité à l'EMA et rendu le travail moins stimulant, les professionnelles commençant à s'ennuyer. De plus, le groupe des « grands » exclusivement constitué d'enfants accueillis au foyer collectif était difficile : ces enfants vivaient 24 heures sur 24 ensemble, montraient de l'agressivité entre eux. Il devenait nécessaire d'élargir ce groupe.

La perspective d'accueillir un plus grand nombre d'enfants, alors qu'elle inquiétait initialement, devenait la garantie d'un travail plus intense et plus intéressant.

La question des réaménagements a été vite résolue : notre professionnalisme pour accueillir ces 12 familles supplémentaires (chaque enfant venant 2 journées par semaine) ne changerait pas. Nous avons simplement repensé nos systèmes de distribution de lits, de casiers, de rangements des draps, de jours de lavage du linge, etc. pour des enfants de passage chaque jour. L'achat de stocks supplémentaires a été nécessaire.

Restait ensuite la question de notre « publicité ». Dès le feu vert de la CAF fin juillet, nous avons créé un flyer représentant nos locaux vus de l'extérieur et l'avons distribué aux commerçants, à la PMI, à la mairie et au centre de santé. Même l'infirmière y a contribué, elle aussi intéressée par ce souffle nouveau à l'EMA. L'après-midi même de cette distribution, nous avons 3 appels téléphoniques de parents vivement intéressés !

C'est pourquoi dès la réouverture de l'EMA en août, j'ai pu commencer les inscriptions et accueillir les enfants pour démarrer une période d'adaptation à ce nouvel environnement. J'ai prévenu les parents : « Nous savons nous occuper des enfants..., par contre la partie administrative est encore obscure », d'autant plus que nous n'avions pas encore le logiciel qui permet de calculer les tarifs des mensualités qu'ils devront payer. Les parents se sont montrés compréhensifs et n'ont pas commenté le côté artisanal des premiers contrats, ni les retards de facturation du démarrage. Au contraire, ils étaient reconnaissants d'avoir un lieu d'accueil de qualité pour leur enfant.

La réalité des familles accueillies s'est avérée différente de celle que j'avais projetée. En fait, il s'agissait majoritairement de demandes d'une place en crèche ou en petite section d'école maternelle déçues. Les parents espéraient confier leur enfant 5 jours par semaine. Cette confusion entre halte-garderie et crèche a engendré des désistements pour ceux qui se sont vu allouer une place en crèche entre-temps. Ces changements ont eu pour effet un taux de fréquentation inférieur à celui projeté pendant les mois de septembre à novembre. Place bloquée pour un enfant, rendez-vous d'inscription reporté puis annulé, temps d'adaptation nécessitant l'exclusivité d'une professionnelle auprès de l'enfant... puis désistement avant, pendant ou après l'adaptation ont consommé un temps de travail conséquent (7 enfants).

Pendant ce temps, les demandes de place continuaient d'affluer et le secrétariat des MAPE transmettait les renseignements nécessaires, puis, à partir de novembre, annonçait la clôture des inscriptions pour l'année scolaire 2016/2017. J'ai dû refuser environ 15 demandes de place.

Manier le nouveau logiciel qui permet de comptabiliser les présences prévues et réelles des enfants, facturer et encaisser les paiements ont fait partie de mes nouvelles fonctions, heureusement soutenue par la comptable et l'économiste.

Côté foyer maternel, l'introduction de la facturation a permis aux mères mineures de réaliser le coût d'un mode de garde, jusque-là inclus dans une participation financière globale.

Nous avons versé une allocation spécifique aux jeunes femmes sans ressources pour leur permettre de payer l'accueil de leur enfant par la crèche. L'une d'entre elles m'avait demandé si elle pouvait payer la place de sa fille avec son argent de poche. Une autre a proposé de fabriquer des bavoirs sans doute pour payer à sa façon l'accueil de son fils. Une autre encore a accepté de signer le contrat définissant le coût de la crèche en commentant « ça, je veux bien le payer, mais pas le foyer », où elle est pourtant accueillie avec son enfant.

Cette nouvelle prise en considération du prix d'un mode d'accueil pour l'enfant participe au principe de réalité et prépare à la sortie du foyer maternel. J'aime leur préciser que « nous pratiquons les mêmes tarifs que n'importe quelle crèche à l'extérieur ».

C'est à partir du mois de décembre que la halte-garderie s'est stabilisée avec 12 familles réellement engagées pour l'année scolaire en plus des familles des MAPE alors présentes.

Mes a priori ont été mis à mal. Si plusieurs familles ressemblent à celles que j'avais imaginées (vivant en couple, mère en congé parental) et contribuent par leur présence à cette mixité sociale à laquelle nous aspirions avec ce projet, certaines vivent avec des revenus modestes parfois en dessous du seuil de pauvreté. La halte-garderie leur permet de souffler un peu, de préparer leur enfant à l'école ou d'avoir du temps pour démarrer une formation par exemple...

La halte-garderie attire un public diversifié et répond à des besoins de populations différentes présentes dans notre environnement proche.

Pour certains enfants, l'accueil en halte-garderie pendant deux jours est complété par une prise en charge par un des parents en alternance (3 familles), une nounou (2 familles), une grand-mère (1 famille) ou une autre crèche (1 famille) lorsque les deux parents travaillent ou sont en recherche d'emploi.

Quant aux enfants, ils ont abordé la période d'adaptation avec les mêmes facilités et difficultés que les enfants des MAPE. Certains n'avaient jamais été séparés de leurs parents ne serait-ce qu'une heure et ont eu du mal à le supporter, montrant des signes d'une grande angoisse. Pour la plupart d'entre eux, les parents sont trop récemment arrivés en région parisienne pour avoir pu confier leur enfant à un tiers, ne serait-ce qu'à un membre de la famille.

D'autres enfants ont franchi ce cap de l'adaptation facilement mais ont montré par la suite des difficultés comparables à celles qui ont été repérées chez certains enfants accueillis à l'EMA : difficulté à se concentrer, agitation, troubles du sommeil, de l'alimentation...

Ces observations nous ont rapidement amenées à en parler en réunion clinique, contrairement à ce que j'avais prévu. Force a été de constater que certains enfants avaient besoin d'un mode de garde et aussi d'une attention particulière, et ce, tout milieu social confondu. La mission de prévention inhérente à une crèche de foyer maternel pouvait concerner d'autres enfants, sur un mode bien sûr différent.

Un retard d'acquisition du langage s'avère fréquent et les enfants des MAPE paraissent finalement dans la norme : notre travail éducatif par les lectures, les chansons est stimulant. L'apprentissage de la sociabilité a constitué une épreuve pour certains : plus que jamais les professionnelles doivent leur apprendre à trouver leur place dans un groupe, partager des jouets, patienter...ce que les enfants accueillis en foyer collectif connaissent très tôt.

Une grande surprise a été de découvrir quelques parents aussi peu organisés que certaines mères adolescentes : difficultés à rassembler les pièces nécessaires au dossier d'inscription, à penser à « badger » à l'arrivée ou au départ de l'enfant pour comptabiliser les heures de présence, à payer, à répondre aux mails, à fournir suffisamment de couches...Tandis que les mères des MAPE ont très vite adopté la badgeuse, nouveau jeu électronique qui signifie qu'elles sont arrivées ou reparties avec leur enfant.

Nous avons aussi découvert que quelques parents étaient démunis devant les réactions d'opposition de leur enfant ou ses pleurs au moment de la séparation du matin. La psychologue du service a pu leur proposer des rendez-vous ou par l'intermédiaire des professionnelles, les sensibiliser à d'autres réponses possibles.

L'accueil des enfants, qu'ils viennent du foyer maternel ou d'ailleurs, constitue en soi un accompagnement à la parentalité puisque nous sommes amenés à donner des informations, à faire part d'observations sur ce que vivent leurs enfants pendant qu'ils ne sont pas avec eux, alors qu'ils doivent s'inscrire en tant qu'individu dans une vie sociale différente et nouvelle. Nous avons été surprises que les parents « extérieurs » se montrent plus coopératifs lorsqu'on évoque une difficulté de leur enfant en collectivité ou en situation de séparation. Ils sont heureux et reconnaissants d'être informés et aussi aidés par quelques conseils.

Les mères accueillies aux MAPE ont parfois du mal à ne pas voir dans une banale observation sur leur enfant, un jugement sur leur capacité personnelle à découvrir par elle-même, à être mère si jeune et souvent sans l'appui du père de leur enfant. Elles vivent souvent difficilement les propositions éducatives qui leur sont faites et il faut parfois des mois pour obtenir leur adhésion.

Du côté des enfants, « la mayonnaise » a tout de suite pris : un enfant « extérieur » a invité pour son anniversaire ses « copains de la halte-garderie » sans distinction de leur provenance. La mixité semble opérer en douceur ...

Cette activité nouvelle a créé dans les locaux du foyer maternel de Fontenay-aux-Roses une soudaine ébullition au niveau du secrétariat, de l'économat, du pôle médico-psychologique et a décloisonné l'activité de l'EMA : chacun a dû mettre sa pierre à l'édifice.

Après six mois d'expérience, l'accueil de 12 enfants extérieurs aux MAPE semble positif. Pour l'équipe de l'EMA, le travail auprès des parents et des enfants de la ville est aussi intéressant que celui auprès des parents du foyer maternel. Il permet aussi de relativiser et de mettre en perspective certains comportements repérés chez les enfants ou les parents accueillis aux MAPE.

La confrontation des publics se révèle enrichissante pour tous. Il est vrai que les parents extérieurs ont plus de facilité à exprimer leur reconnaissance, ce qui est toujours agréable pour les professionnelles. Mais en définitive, l'expérience permet une observation rassurante : le plaisir ou les difficultés que rencontrent les enfants pour s'installer dans une crèche ne dépend pas de leur origine, et nous mesurons combien être parent, quel que soit son âge, sa situation familiale et sociale, est une mission complexe. Pour les professionnelles, la mission reste la même et toujours motivante : apprendre aux enfants à se séparer un temps de leurs parents, à vivre et partager avec d'autres, et soutenir les parents dans leur rôle.

## Séjour d'été 2016

Margaux LAULAN et Julie SAVY - Educatrices Spécialisées, Jessica CHARLES-NICOLAS - Auxiliaire de puériculture

---

**Le FME est un deux internats collectifs des MAPE. Il accueille à Fontenay-aux-Roses 9 familles dont la mère est mineure ou jeune adulte. Les vacances sont un moment exceptionnel dans la vie des jeunes mères qui découvrent leurs enfants dans un contexte quotidien différent. Cette organisation suppose un investissement important des professionnels de l'accompagnement éducatif.**

Le séjour d'été du FME a eu lieu du 4 au 8 juillet 2017 à Saint-Aubin-sur-Mer en Seine-Maritime.

Ce séjour a été accompagné par deux éducatrices spécialisées du FME où sont accueillies les familles et une auxiliaire de puériculture de l'EMA qui accueille les enfants en journée.

Nous sommes partis avec quatre jeunes femmes et leurs enfants.

L'objectif principal de notre séjour était « le travail autour de l'autonomie des jeunes mères dans la vie quotidienne ». Nous avons donc loué un gîte permettant à chacune d'avoir sa chambre avec son enfant, un gîte proche de la mer afin qu'elles puissent s'y rendre seule, à pied.

Ce séjour comportait d'autres objectifs que nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre tout au long du séjour tant dans sa conception que dans l'accompagnement des jeunes femmes et de leurs enfants.

Le premier objectif était donc de permettre aux jeunes femmes d'expérimenter la notion d'autonomie en les impliquant dans l'organisation du quotidien et dans la gestion matérielle. En amont du séjour, elles ont participé à plusieurs réunions d'organisation pour élaborer ensemble les règles de vie de ces vacances, de penser les menus, les budgets et les répartitions des courses ainsi que les activités de la semaine.

Au cours d'une réunion d'organisation, chacune avait choisi « sa chambre » avec son enfant. Mais lorsqu'elles ont visité les lieux, elles ont voulu s'installer à deux voire trois dans une même chambre, nous ramenant à la réalité : nous avons affaire à des adolescentes qui s'entendent plutôt bien, et qui envisagent les vacances pour se retrouver et « être ado ».

Chacune d'entre elles a donc participé aux courses, a confectionné des repas tant pour le groupe que pour son enfant, et participé au ménage,...

Toujours dans cet esprit d'autonomisation, nous avons laissé aux jeunes femmes des temps sans la présence des éducateurs en organisant des temps libres avec cependant des horaires définis par les éducateurs.

Constatant que les adolescentes respectaient ce cadre et que la dynamique de groupe était très positive, nous avons organisé une dernière soirée au cours de laquelle nous nous sommes occupés des enfants pour qu'elles sortent entre jeunes femmes voir le match de l'Euro de football qui était diffusé ce soir-là. Elles en étaient ravies et encore une fois, elles ont respecté le cadre posé. Seule une jeune femme ne s'est pas autorisée à vivre ces temps d'autonomie, le lien qu'elle entretenait avec son compagnon même à distance a largement influencé son séjour.

Le second objectif était de permettre aux jeunes femmes et à leurs enfants de vivre une semaine de vacances hors des murs du foyer. Le rythme de l'année scolaire est souvent effréné pour ces adolescentes et mères car après la journée d'école, il faut s'occuper de son enfant. Les vacances permettent de prendre le temps pour soi et son enfant en partageant des temps de loisirs. Nous avons partagé des activités (sortie en bord de mer, visite de Dieppe, sortie au marché, piscine, sortie au restaurant,...) mais également proposé des temps plus tranquilles dans le jardin (jeux d'eau, jeux d'éveil), des veillées en profitant du sauna à disposition dans la location, ou des jeux de société que nous avons apportés.

La dynamique du groupe étant bonne, les jeunes femmes ont beaucoup apprécié ces temps de partage. Et si elles étaient ravies d'avoir plus d'autonomie, elles étaient également demandeuses de notre présence et de cette expérience avec les professionnels en dehors du foyer.

Le troisième objectif était de favoriser la qualité du lien entre la mère et son enfant. Les matinées étant peu chargées, cela permettait aux jeunes femmes de prendre le temps pour les soins avec leurs enfants. Les activités partagées permettaient de se servir de ce support pour consolider le lien entre la mère et son enfant.

Avec une jeune femme notamment, nous avons pris le relais ponctuellement avec sa fille car la proximité quotidienne devenait pesante pour l'adolescente qui ne savait plus comment répondre aux besoins de son enfant. Le fait d'être momentanément séparées, en particulier la nuit, a permis d'apaiser la mère qui prenait plaisir à retrouver sa fille, et simultanément d'apaiser la fille qui sentait sa mère plus disponible. De ce fait, elle éprouvait moins le besoin de la solliciter. La présence d'une professionnelle de l'EMA a grandement contribué à ce que ce relais puisse se mettre en place.

Nous avons constaté qu'en montrant aux jeunes femmes que nous leur faisons confiance, elles s'étaient senties valorisées et ont tout fait pour se montrer dignes de cette confiance. Certaines d'entre elles ont également profité de ce séjour pour vivre comme des adolescentes dès que l'occasion s'en présentait. Ces jeunes femmes sont des mères à qui on demande parfois beaucoup. Elles ont tiré parti de ces vacances, des veillées pendant que les enfants dormaient, de la soirée où nous avons gardé leurs enfants, pour vivre comme des jeunes filles de 14 à 17 ans.

Elles ont conclu le séjour en nous remerciant grandement pour ces cinq jours passés et en regrettant que le séjour n'ait pas été plus long.

## Un espace collectif institutionnel : la réunion mensuelle des jeunes femmes

L'équipe éducative du SAI, Service d'Accompagnement Individualisé

---

**Le Service d'Accompagnement Individualisé des MAPE intervient sur deux sites, à Colombes et à Fontenay-aux-Roses, et accueille dans des appartements 23 familles dont la mère est une jeune femme majeure. Il a instauré dès sa création une réunion mensuelle entre les jeunes femmes, l'équipe éducative, le chef de service et le directeur de l'établissement. Avec les jeunes femmes, et sans les enfants.**

Dans une précédente version du projet du service datée de 1995, on peut lire :

*« C'est le moment pour ces jeunes femmes d'échanger, de parler de leur vie en appartement, de leurs expériences nouvelles. Cette maternité précoce n'est pas, en effet, sans poser questions à ces jeunes femmes à qui est souvent renvoyé le jugement, voire la condamnation de la Vox populi. Rencontrer leurs pairs leur permettra de mettre en place des solutions identificatoires ouvrant des possibilités d'assumer au mieux leur état de jeunes mères célibataires. Ne plus être seule dans cette situation, nous semble constituer un facteur d'intégration majeur. C'est aussi un moment de discussion sur un thème qu'elles auront défini elles-mêmes, ou que nous aurons suggéré ; lieu où sera favorisé l'apprentissage de la prise de parole dans une situation de groupe, ce qu'elles n'ont pas l'habitude de gérer ».*

22 ans et quelques versions plus tard plus tard, on pourrait écrire à peu près la même chose même si la condamnation de la « vox populi » est sans doute moins unanime et se présente sous une forme différente.

Le projet d'établissement des MAPE 2015-2016 témoigne d'une évolution qui ne contredit pas l'approche initiale :

*« L'accompagnement favorise la participation à la vie sociale par l'expression des demandes des jeunes femmes dans le cadre de différentes instances : Conseil de la Vie Sociale (CVS), groupes de parole dans chaque lieu d'accueil, échanges divers dans les temps de vie quotidienne. Cette valorisation de la parole est un apprentissage du respect mutuel, pour que la personne parle de façon à être entendue et veille à laisser l'autre s'exprimer. Cette parole partagée est souvent un questionnement des modalités d'accueil et de la condition de mère isolée. Elle favorise la transmission d'expériences entre les mères nouvelles arrivantes et les plus « anciennes ». Dans les lieux d'accueil individualisé, les réunions font émerger des initiatives collectives, des formes d'entraide et de solidarité. C'est pourquoi des moments de convivialité sont régulièrement organisés : pique-nique dans les parcs environnants, repas à thème, etc. »*

Ces lieux de parole, d'écoute et d'échange sont devenus, au fil du temps, des moments importants de la prise en charge des jeunes femmes.

En 2016, parmi les thèmes abordés, nous pouvons distinguer ceux qui concernent le fonctionnement du foyer maternel (les visites dans les appartements, les règles de vie), les diverses missions du foyer maternel (l'observation du lien mère/enfant, la législation sur le dispositif, la place des pères, les conditions de sortie de l'établissement, l'insertion par le logement, la séparation mère-enfant, etc.), des thématiques éducatives (le rôle des pères dans l'éducation de l'enfant, la sanction), mais aussi des thèmes en échos aux préoccupations sociales partagées : après les attentats de novembre 2015, quand

la crainte d'être victime était prégnante chez plusieurs jeunes femmes, avait été abordé le sujet de l'éducation de l'enfant au-delà de la mort de ses parents...

Le sens et les objectifs de cette réunion n'ont pas profondément changé. Elle reste un espace où chaque jeune femme accueillie peut « prendre la parole ». Elle est un lieu d'échange qui permet de dédramatiser les difficultés personnelles de certaines jeunes femmes en les abordant d'une manière générale, et aussi d'échanger des savoirs, des expériences personnelles, des points de vue...

Ces temps de rencontre permettent de mettre en exergue qu'elles ne sont pas seules à rencontrer telles ou telles difficultés. Nous constatons ainsi que les « anciennes » du service y ont une place particulière liée à leur expérience du foyer maternel, les « nouvelles » les interpellant régulièrement sur des sujets qui les préoccupent. Lors de l'ultime réunion à laquelle participent les jeunes femmes dont le départ est imminent, une tradition de passation, de relais et d'encouragement à l'égard des autres participantes s'est instaurée.

Plusieurs constantes sont remarquables : ces réunions mobilisent toutes les jeunes femmes sans leurs enfants, elles sont inscrites comme une contrainte de l'accompagnement proposé, tous les membres de l'équipe éducative s'astreignent à y être présents, également le directeur, ce qui constitue un engagement institutionnel perçu comme tel par l'ensemble des participantes.

Cette instance met en évidence l'importance de faire vivre en institution des temps de vie collectifs sans enjeu particulier dans l'accompagnement éducatif, et où peut s'opérer une transmission transgénérationnelle entre jeunes femmes et tous les participants.